

Fiche de procédure

Informations de base					
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2522(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur			
<p>Règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi qu'à la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couver. Rectification de la version en langue lettone</p> <p>Complétant 2013/0136(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.10.04 Elevage et production animale</p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire</p> <p>3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité</p>					
Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2023)00203	12/01/2023	EC	